

CATALOGUE

2022



SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| L'ADN de l'école..... | 4 |
| Modalités de formation..... | 5 |
| Titres et diplômes | 6 |
| Candidater | 7 |
| Erasmus..... | 8 |
| La Fédération Européenne Des Écoles (FEDE)..... | 9 |
| Le Bureau des étudiants | 10 |
| Notre démarche qualité | 11 |
| Ils nous font confiance | 12 |
| Financer sa formation..... | 13 |
| Organisation des filières | 15 |

“ Une école où l'ambiance est bonne, encore plus depuis la création du Bureau des étudiants. L'enseignement est de qualité avec des profs directement issus des professions concernées par la formation choisie. L'équipe est à l'écoute des étudiants et nous prépare bien au BTS.

Paul DEYDIER ”

L'ADN DE L'ÉCOLE

L'HISTOIRE DE L'AFIP S'INSCRIT DANS LA DURÉE

Fondée en 1995, l'école voit le jour à Lyon. Elle est la première école Lyonnaise d'art privée à vocation professionnelle en alternance. Depuis plus de 25 ans, l'AFIP dispense des formations diplômantes (de bac à bac +5), réalisées en initial à plein temps ou en alternance.

Acteur majeur de la formation professionnelle en Auvergne-Rhône-Alpes implanté à Villeurbanne, nous formons les professionnels ou futurs professionnels au sein de nos 6 pôles :

- Com 360°
- Architecture d'intérieur et d'espaces extérieurs
- Informatique
- Études de la construction
- Management et gestion d'entreprise
- Commerce.

DES FORMATIONS RECONNUES PAR LES EMPLOYEURS

Toutes nos formations sont conçues pour répondre aux besoins opérationnels des entreprises et nous travaillons avec les grandes entreprises nationales et internationales mais aussi avec les PME et TPE. Chaque secteur d'activités a ses particularités mais certains métiers auxquels nous formons sont transversaux (par exemple l'informatique) et concernent l'ensemble des secteurs économiques.

Les formations proposées permettent de valider des titres et diplômes inscrits au RNCP (Registre National Certification Professionnelle) et éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF), allant du bac au bac +5 et pouvant être suivies à plein temps ou en alternance.

L'AFIP (établissement privé d'enseignement supérieur) accueille chaque année plus de 800 étudiants.

Pour dispenser la formation, l'AFIP s'appuie sur des professionnels en activité qui viennent faire partager leurs compétences.

DES DÉBOUCHÉS CONCRETS DANS LE MONDE PROFESSIONNEL

Afin de correspondre parfaitement à la réalité du milieu professionnel, le renouvellement fréquent du contenu des cours et l'enrichissement des filières sont au cœur de la démarche pédagogique de l'école. Ces valeurs assurent aux étudiants des conditions optimales de débouchés à la fin de leur cursus. S'adaptant aux mutations du marché du travail et anticipant l'émergence de nouveaux besoins dans les entreprises, les cursus proposés par l'AFIP répondent aux attentes des étudiants et des entreprises en les préparant aux métiers d'aujourd'hui et de demain.

Dans la continuité de sa dynamique d'innovation perpétuelle, elle s'ouvre à l'international avec ERASMUS et propose un nouveau BTS SAM.

L'AFIP EST CFA !

Depuis 2019, en devenant CFA (Centre de Formation d'Apprentis), l'AFIP ouvre la porte de l'apprentissage, autre modalité de financement d'une formation en alternance. Ce dispositif qui vient compléter ceux déjà proposés (contrat de professionnalisation, convention de stage alternée et formation initiale), permet à un plus grand nombre d'employeurs de recruter des alternants.

MODALITÉS DE FORMATIONS

Après le bac, les étudiants qui envisagent de poursuivre leurs études doivent choisir entre la formation initiale ou l'alternance. Si les cursus proposés en alternance vous tentent, le plus difficile reste à faire : trouver une entreprise qui accepte de recruter un alternant sans expérience professionnelle. Pour cette raison, l'AFIP vous propose de conjuguer les deux dispositifs en commençant par une première année en initial, afin d'acquérir des compétences opérationnelles et de les mettre en pratique lors d'un stage en entreprise qui constituera votre première expérience. Il sera alors beaucoup plus facile de convaincre un employeur de vous recruter pour terminer votre cursus de formation en alternance. **Toutes les formations sont diplômantes ou certifiantes.**

QU'EST-CE QUE LA FORMATION INITIALE ?

Il s'agit du mode de formation classique. C'est :

- Un cursus scolaire à plein temps,
- Une formation théorique avec une focalisation sur les contenus d'enseignement,
- Un statut d'étudiant,
- Des mises en pratique limitées aux stages en entreprise (rémunérés sous certaines conditions).

QU'EST-CE QUE L'ALTERNANCE ?

L'alternance est une formule qui permet de combiner expérience professionnelle au sein d'une entreprise et enseignements théoriques afin d'assurer au mieux l'insertion professionnelle des étudiants. Elle est accessible à tous ceux qui souhaitent se professionnaliser dans un métier.

C'est aussi :

- Un statut de salarié,
- Une rémunération en fonction de l'âge et du niveau de formation,
- Un accès aux formations du niveau CAP à bac +5,
- Un métier appris sur le terrain,
- Une prise en charge des frais de scolarité par l'entreprise.

Toutes les formations proposées par l'AFIP sont proposées en alternance.

L'ALTERNANCE, UN VÉRITABLE TREMLIN VERS L'EMPLOI

Les alternants ayant obtenu leur diplôme sont deux fois moins exposés au chômage (7 %) que les diplômés ayant suivi une formation dispensée en initial (14 %). Ils abordent la recherche d'emploi avec plus de sérénité, compte tenu de l'expérience professionnelle qu'ils ont d'ores et déjà acquise et qui facilite grandement leur insertion professionnelle.

L'AFIP vous propose **trois modalités** pour suivre votre formation en alternance :

Le contrat d'apprentissage ou le contrat de professionnalisation : C'est un contrat de travail écrit à durée limitée (CDD) ou à durée indéterminée (CDI) entre un salarié et un employeur. Il permet au salarié de suivre une formation en alternance en entreprise sous la responsabilité d'un tuteur ou d'un maître d'apprentissage et en centre de formation (CFA pour l'apprentissage) pendant 1 à 3 ans en étant rémunéré et sans avoir à financer lui-même sa formation.

Le Contrat de Stage Alterné : C'est un contrat tripartite, négocié entre l'étudiant, son centre de formation et l'entreprise avec laquelle il désire effectuer son apprentissage (hors particulier employeur). Le signataire garde son statut étudiant pendant son stage et donc tous les avantages qui vont de pair. Dès lors que le stage dure plus de deux mois, le stagiaire perçoit une gratification minimum équivalente à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 3,90€* par heure de présence dans l'entreprise). Il est possible de négocier avec l'entreprise la prise en charge du coût de la formation.

*Taux horaire en vigueur le 01/01/2021

LA VAE

La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Un an au moins d'expérience en rapport avec le contenu de la certification visée est nécessaire.

La VAE permet d'obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

Pour plus d'informations, contactez-nous : vae@afipformations.com

LE MOT DE LA DIRECTION



L'AFIP, c'est une affaire de famille !

Nous sommes très heureux de vous présenter ce catalogue numérique pour la rentrée 2022 qui reprend les points essentiels de l'environnement de l'AFIP.

Chaque année le catalogue et l'offre de formation sont renouvelés afin de correspondre au mieux aux attentes du monde du travail. Notre objectif est d'accompagner les entreprises et les étudiants à réaliser leur projet et à construire leur avenir conjointement.

N'hésitez pas à prendre contact avec nous si vous souhaitez avoir plus de renseignements, l'équipe AFIP se tient à votre disposition.

Bonne lecture et à bientôt !

TITRES ET DIPLÔMES

Titre, diplôme, certification ou encore certificat, il ne faut pas tout mélanger ! Voici quelques explications pour vous aider à vous y retrouver dans les arcanes de la certification professionnelle.

Il existe des diplômes :

- D'État : ce sont les diplômes créés et délivrés par les différents ministères : Éducation Nationale bien sûr (CAP, BTS...) , Universités (DUT, licences, master) , mais aussi Agriculture, Culture, Jeunesse et Sports, Santé...
- Universitaires et d'établissement, délivrés par des institutions d'enseignement supérieur en leur nom propre et inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles.

LES CERTIFICATIONS INSCRITES AU RNCP

Depuis 2002, tous les titres et diplômes reconnus, visés ou délivrés par l'État sont regroupés au sein du **RNCP (Répertoire National Certification Professionnelle)**. Cet outil d'information, disponible sur le web (francecompetence.fr) permet, pour chaque titre ou diplôme, de connaître la date de sa reconnaissance par l'État, les secteurs d'activités, les emplois concernés ainsi que les modalités d'accès.

L'inscription y est de droit pour les diplômes nationaux, les diplômes visés et les diplômes d'ingénieur ; elle se fait sur demande pour les autres titres ou diplômes à finalité professionnelle ainsi que les CQP.

Les titres ou diplômes enregistrés au RNCP sont accessibles aux étudiants et aux apprentis, mais également aux adultes, qui peuvent aussi les obtenir par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE).

LES CERTIFICATS DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Ils certifient que vous avez acquis une compétence précise dans un domaine donné et ils ne sont reconnus que par les employeurs de la ou des branche(s) professionnelle(s) concernée(s).

Ils sont accessibles aux jeunes en formation, aux salariés et aux demandeurs d'emploi.

HARMONISATION EUROPÉENNES

L'harmonisation des diplômes au plan européen, le système LMD avec la mise en place du « système LMD », les diplômes français de l'enseignement supérieur se sont réorganisés et harmonisés avec leurs voisins européens autour de trois grades :

- Bac+3 : Licence ou Bachelor, correspondant au niveau 6 des certifications RNCP,
- Bac+5 : master ou Mastère, correspondant au niveau 7 des certifications RNCP,
- Bac+8 : Doctorat, correspondant au niveau 8 des certifications RNCP.

Cette réorganisation 3/5/8 vise à faciliter la reconnaissance des diplômes étrangers et la mobilité des étudiants.

CANDIDATER

COMMENT S'INSCRIRE À L'ÉCOLE ?

S'inscrire en ligne depuis le site afip-formations.com, dans la rubrique « Candidater ».
Nos BTS sont aussi accessibles via Parcoursup.fr

Convocation à un entretien à l'AFIP : Dès la réception de votre dossier nous prendrons contact avec vous pour vous convoquer à un entretien avec un conseiller en formation afin de :

- Cerner votre projet professionnel,
- Évaluer vos motivations,
- Vérifier l'adéquation de votre projet avec la formation envisagée.

Passage de tests de sélection : En fonction de la formation choisie, vous passez les tests de sélection correspondants.

La commission d'admission : À partir de votre dossier de candidature, du compte-rendu de l'entretien et des résultats de vos tests, la commission d'admission décide de votre admissibilité.

Admission ou non à l'AFIP ?
Pour une formation en initial, votre inscription vous sera confirmée dans les 15 jours au plus tard. Un contrat de scolarité devra alors être signé entre vous et l'école AFIP. Votre inscription sera définitive dès réception du versement des arrhes.

Si la formation souhaitée est en alternance, votre inscription sera conditionnée par la signature du contrat d'alternance entre vous, l'entreprise d'accueil et l'AFIP. Les conseillers formation sont disponibles pour vous aider à trouver une entreprise, vous pouvez compter sur leur aide pour améliorer votre CV et votre lettre de motivation. Ils vous donneront également de précieux conseils pour réussir vos entretiens. Plus vite votre admissibilité aura été prononcée, plus vite, les conseillers de l'AFIP pourront vous accompagner dans vos démarches.

Il est possible de commencer par s'inscrire en initial et de basculer en alternance avant la rentrée, dès que vous trouvez une entreprise d'accueil pour votre alternance.

Par ailleurs, les dossiers de candidature et les inscriptions sont traités au fur et à mesure de leur réception ; le nombre de places dans chaque formation étant limité pour un suivi pédagogique de qualité (24 élèves par classe au maximum), ne tardez pas à nous adresser votre dossier.

ERASMUS ET L'AFIP

En mettant en place le programme ERASMUS, l'AFIP entend conforter la qualité des enseignements dispensés et les résultats obtenus aux examens de Mastère. C'est aussi une opportunité pour proposer de nouvelles approches pédagogiques et méthodes d'apprentissage adaptées aux profils des étudiants.

La coopération avec de nouveaux partenaires (institutionnels et entreprises), l'adaptation à l'évolution du marché de l'emploi et aux besoins de nouvelles compétences sont des défis que nous voulons relever pour promouvoir l'enseignement supérieur et favoriser la mobilité des étudiants et du personnel.

Les attentes de cette politique internationale concernent d'abord l'amélioration de la qualité de nos formations ouvertes à l'international. Mieux préparés à un environnement multiculturel et multilingue, les jeunes diplômés peuvent s'insérer plus aisément dans un monde globalisé qui ne laisserait que peu de place à ceux qui se présenteraient dépourvus de cette maîtrise des langues étrangères, de cette ouverture d'esprit et de cette capacité d'adaptation.

La participation de l'AFIP au Programme permettra d'améliorer la qualification des diplômés par une exposition internationale croissante ainsi que par de plus grandes opportunités de poursuite d'études en 3ème cycle sur la base de la pratique internationale sensiblement différente à la française dans le domaine concerné.

Parallèlement, l'AFIP contribue à l'amélioration des niveaux de formation des étudiants et enseignants des partenaires grâce à ses domaines d'expertise.



A l'heure où la place de l'Europe est reconsidérée et appuyée, les formations transfrontalières sont de plus en plus importantes. Dans ce contexte d'internationalisation, la FÉDÉ (Fédération Européenne des Écoles) occupe une place essentielle. Créée en 1963, cette organisation non gouvernementale est liée au Conseil de l'Europe. Plus de 50 ans plus tard, 500 écoles dans 35 pays ont adhéré à la FÉDÉ. De quoi offrir de nombreuses voies et de nombreux diplômes aux étudiants désireux de mieux découvrir le système européen. Car le principal atout de cette ONG est de permettre de suivre une formation qui est validée dans tous les pays membres et axée en partie sur le fonctionnement de l'Europe.

BACHELOR FEDE : POUR QUI ?

Auparavant appelé DEES, le Bachelor est le deuxième échelon des titres dispensés par les écoles affiliées à la FÉDÉ. D'un niveau équivalent au bac +3, il succède au Foundation Degree (bac +2) et peut permettre d'accéder au Mastère européen (bac +5) puis au Doctorat of Business Administration (bac +8).

Comme tout diplôme d'un tel niveau, le Bachelor est accessible à tous les étudiants ayant un niveau bac +2.

D'une durée d'un an, il est ouvert aux étudiants passés par le Foundation Degree. Mais il est aussi possible de joindre directement cette année de Bachelor après un BTS, un DUT mais également aux titulaires d'une licence 2.

QUE FAIRE APRÈS UN BACHELOR FEDE ?

Une fois obtenu, le Bachelor européen offre deux possibilités : soit l'intégration d'une entreprise (facilitée par des stages effectués au préalable) soit la poursuite d'études vers un Mastère Européen. Mais, le Bachelor européen étant avant tout une formation professionnalisante, il est possible de débiter une carrière après son obtention.

QUELS ENSEIGNEMENTS EN BACHELOR FEDE ?

En France, quelques 180 écoles sont membres de la FÉDÉ et proposent de nombreuses formations en Bachelor. Des formations qui concernent 10 domaines d'excellence en management, tourisme, commerce, logistique, finance, ressources humaines, environnement, informatique et luxe. Toutes doivent répondre à des attentes identiques pour les 500 établissements membres du groupement afin de répondre aux exigences d'une formation de niveau 6 (sur 8) dans le cadre européen des certifications. Ce dernier est la garantie d'une bonne reconnaissance du titre obtenu dans un autre pays membre de la FÉDÉ.

Ainsi, une fois diplômé de son Bachelor, l'étudiant est assuré d'avoir un savoir approfondi dans un domaine d'études précis. Durant sa formation, l'étudiant a suivi un module autour de la culture et de la citoyenneté européennes, a acquis une langue vivante autre que sa langue maternelle mais également la maîtrise d'un des neuf domaines d'excellence lui permettant de détenir de solides compétences au moment d'effectuer son choix entre la poursuite d'études et l'entrée sur le marché du travail.

Je trouve la qualité des locaux et de l'enseignement très bonne. L'approche avec les professeurs et le personnel est très agréable.

Julie - 1^{ère} année Bachelor

LE BUREAU DES ÉTUDIANTS

LE BDE STUD'AFIP

Chaque année, une nouvelle équipe est mise en place avec de nouvelles idées pour pimenter la vie étudiante de l'école et animer la vie des étudiants.

Tout au long de l'année, le BDE met en place des événements permettant de réunir un maximum de personnes. Cette année scolaire encore sera donc rythmée par divers événements organisés : activités extra-scolaires (laser game), soirées (intégration, fin d'année), after-work, petits déjeuners offerts et jeux concours. L'objectif de réunir les étudiants de l'AFIP est accompli !

RETROUVEZ-NOUS SUR NOTRE PAGE
INSTAGRAM @STUDAFIP



La vie étudiante est très présente à l'AFIP grâce à un BDE animé par un bureau de 7 étudiants chaque année. Tous se répartissent les tâches avec le soutien de la Direction de l'AFIP qui participe à la bonne santé économique du BDE et nous laisse libre choix dans ce que l'on propose aux étudiants. Un véritable dialogue existe entre la direction de l'école et le BDE. Cela vous paraît peut-être anodin mais croyez-nous, c'est d'une importance primordiale, cela permet d'éviter les débordements, les bizutages, et de garder des événements sains et conviviaux !

COMMENT FONCTIONNE LE BDE ?

Dès votre inscription vous cotisez (10 €), vous devenez donc adhérent du BDE Stud'AFIP et êtes invités à proposer vos idées.

Au début de chaque année, vous êtes invités à participer à l'élection du bureau du BDE.

Vous bénéficiez également tout au long de l'année d'un tarif préférentiel sur les différents événements organisés.

A QUOI SERT L'ADHÉSION QUE VOUS PAYEZ ?

Elle sert tout simplement à aider le BDE dans le montage des différents projets et elle permet au BDE lors de projets importants de pouvoir prendre en charge une partie du coût par étudiant (pour un voyage par exemple). Plus les adhérents sont nombreux, plus les projets seront grands.

L'équipe du BDE.



NOTRE DEMARCHE QUALITÉ

UNE DÉMARCHE QUALITÉ

La volonté d'AFIP Formations est d'établir une relation durable de confiance avec ses clients, ce qui mène à un partenariat actif conduisant à une optimisation partagée des résultats.

CERTIFIÉE AFNOR NF214 DEPUIS 2010

La certification NF Service Formation démontre que les formations sont de qualité, mais elle apporte bien des garanties sur les services, reflétant les engagements pris.

AFIP Formations s'engage, pour remplir sa mission :

- À comprendre les besoins et conseiller :
 - Chaque stagiaire bénéficie d'un entretien d'évaluation pour permettre de valider l'adéquation de son projet professionnel avec un parcours de formation proposé par l'AFIP, le conseiller et l'orienter si nécessaire,
 - Toute demande d'entreprise bénéficie d'une étude de besoin par nos conseillers. Dans le cadre des contrats en alternance, nous mettons sans frais supplémentaire en relation des candidats en adéquation avec le profil recherché.

À développer les dispositifs de formation les mieux adaptés aux besoins de ses clients :

- Des formations prenant en compte les impératifs des entreprises et des stagiaires,
- Une entrée en formation guidée et encadrée,
- Un accompagnement personnalisé pour chaque stagiaire,
- Un extranet permettant des échanges et suivis permanents entre les stagiaires, les formateurs et l'administration,
- Un suivi régulier de la formation est réalisé en centre et en entreprise.



À disposer des ressources pédagogiques appropriées :

- Des formateurs rigoureusement qualifiés tant sur le plan de l'expertise technique que pédagogique,
- Une infrastructure réseaux informatiques (matérielle et logicielle) permettant aux stagiaires de connecter leurs ordinateurs afin de mettre en œuvre les compétences acquises ou en cours d'acquisition, dans des conditions d'utilisation professionnelle.

À apporter des services associés de qualité :

- Un accompagnement dans l'élaboration et le suivi des dossiers administratifs liés à la formation,
- Un accueil disponible de 8h00 à 18h00 pour tout conseil.

Dés 2010, pour tenir ces engagements, l'AFIP a mis en place une démarche Qualité visant la certification NF Services Formation Professionnelle. Celle-ci vise à garantir la réalité des moyens mis en œuvre, la tenue de nos engagements de service et la prise en compte systématique des attentes et besoin du client pour une amélioration continue de notre service

L'AFIP CERTIFIÉE QUALIOPi DEPUIS 2020

Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions de développement des compétences, qu'il s'agisse d'actions de formation, de bilans de compétences, d'actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ou les actions de formation par apprentissage.

DES CRITÈRES BIEN PRÉCIS

La norme repose sur un référentiel de 7 critères :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ILS NOUS FONT CONFIANCE

LES ENTREPRISES PARTENAIRES



FINANCEMENT

L'AUTO-FINANCEMENT, C'EST POSSIBLE !

Une scolarité qui s'auto-finance :

Les frais de scolarité de la première année sont compensés par les rémunérations perçues les années suivantes dans le cadre de l'alternance.

En fonction de son âge et du type de contrat*, la somme des rémunérations perçues lors des deux années d'alternance est comprise entre 17 160 € et 29 205 € alors que l'ensemble des frais pédagogiques de la première année en initial s'élève à 6 990 €.

* Contrat d'Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation

LES PRÊTS ET LES AIDES

Souvent octroyé à des taux très avantageux et remboursable lors de votre premier emploi, le prêt étudiant peut financer l'intégralité des études supérieures.

Le montant du prêt varie selon les banques, mais on trouve de 700 € jusqu'à 50 000 €. Seul problème, assez paradoxal: les banques demandent un garant.

Des prêts étudiants garantis par l'État, sans caution ni conditions de ressources, sont proposés par des banques (la Société générale, le Crédit mutuel, le CIC, les banques populaires et les Caisses d'épargne). Montant maximal : 15 000 €.

DES ALTERNATIVES AU PRÊT BANCAIRE : LE CROWDFUNDING

Le crowdfunding est l'appellation anglaise pour définir le financement participatif d'un projet.

Sur le même principe, au crowdlending s'ajoute la notion de prêt d'argent. L'étudiant qui souhaite financer ses études par cette méthode présente son projet à de potentiels prêteurs. Ces derniers sont alors libres de déterminer si l'objet du financement est réaliste et mérite d'être soutenu.

Tout le processus est strictement encadré par des plateformes de crowdlending, comme Edukys : le site se charge de mettre en relation prêteurs et emprunteurs, et de protéger les partis grâce à la signature d'un contrat à valeur légale. Les plateformes de crowdlending assurent aussi la circulation des flux financiers, qui peuvent s'élever jusqu'à 12 000 €.

Une excellente alternative au prêt bancaire donc, qui permet de financer ses études, mais aussi tout ce qui va avec : loyer, matériel de formation, etc.

L'ALTERNANCE

Une formation rémunérée :

Avantage non négligeable, le contrat en alternance donne droit à une rémunération qui est calculée en pourcentage du SMIC, d'après l'âge de l'apprenti, la durée ou le type de contrat (apprentissage ou professionnalisation).

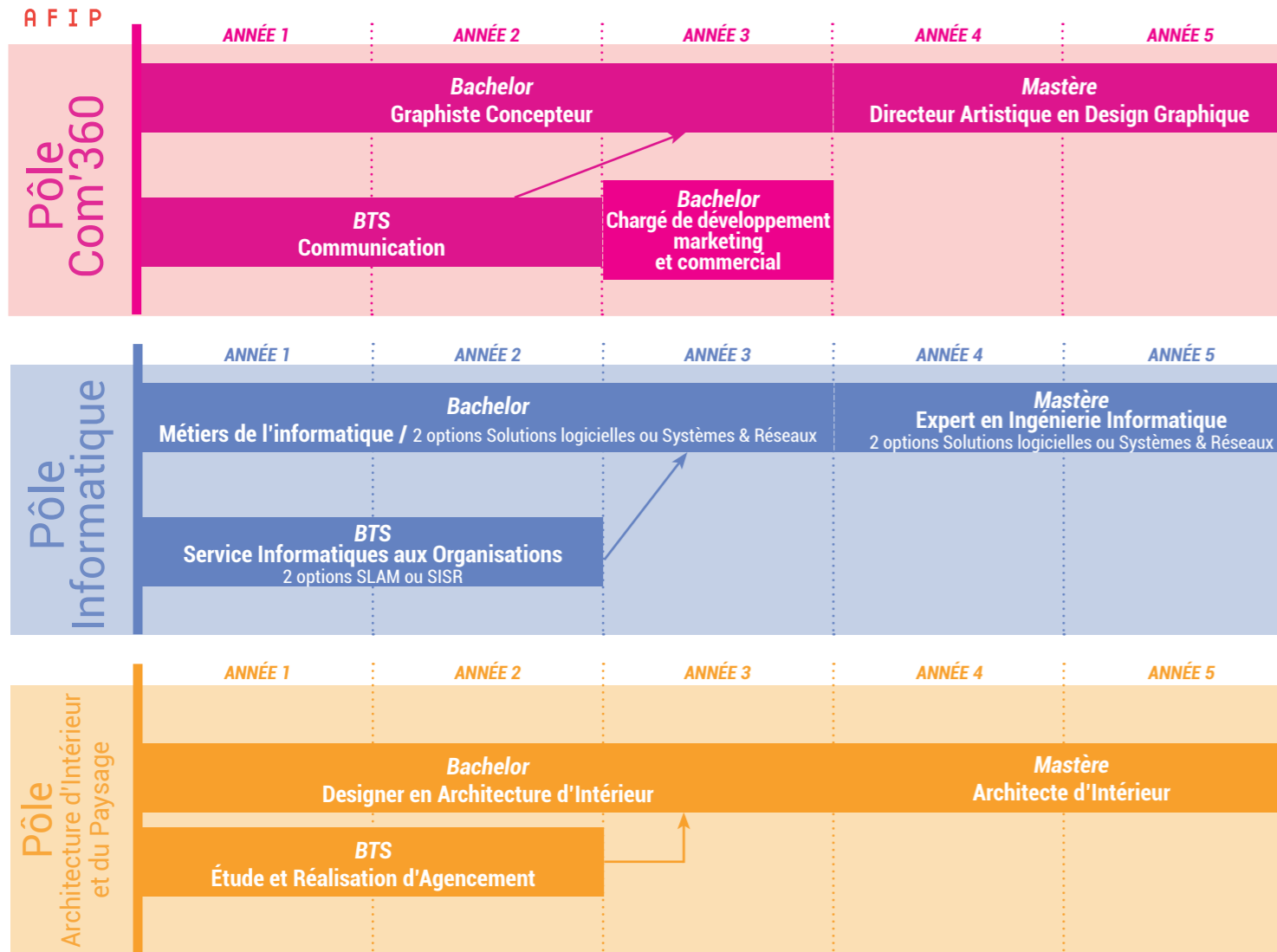
De plus, les frais de scolarité sont entièrement pris en charge par l'entreprise et par l'État.

“ Bonne école dans l'ensemble avec des professeurs qui sont à notre écoute et qui ont, en plus, une expérience professionnelle à l'extérieur de l'établissement. ”

Florian COURTOIS
BTS 2^{ème} année

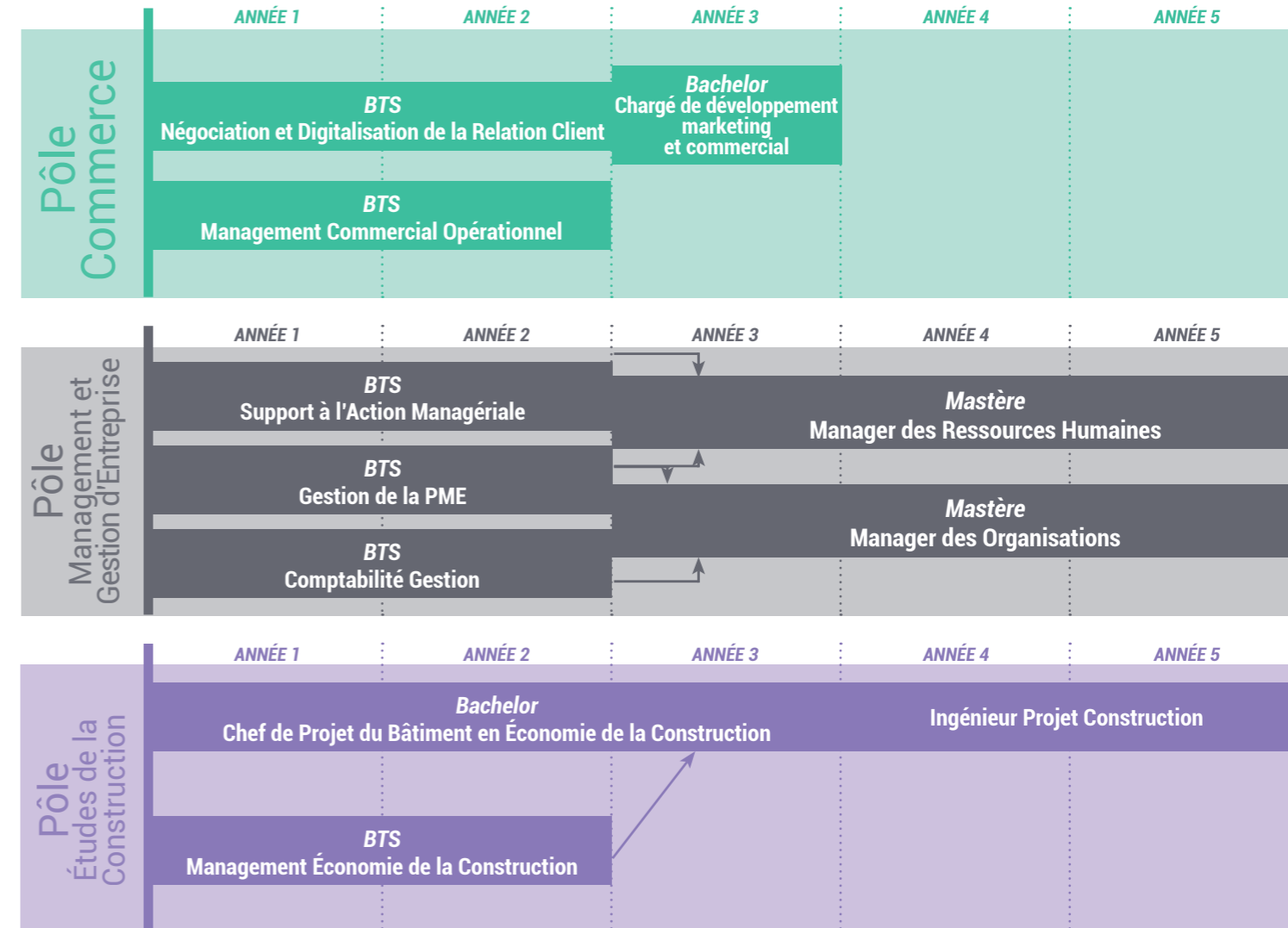
LES FILIÈRES DE FORMATION

DE BAC +2 À BAC +5



LES FILIÈRES DE FORMATION

DE BAC +2 À BAC +5





En transports en commun

Métro A Station Flachet

Vélo'v Station Grandclément

Bus C3 / C11 / C26 Arrêt Grandclément



Horaires d'ouverture :

Lundi au Jeudi > 7h45 - 18h00

Vendredi > 7h45 - 17h00

Afip établissement
d'enseignement supérieur privé
Centre de formation d'apprentis (cfa)

Immeuble « Le grandclément »



111, rue du 1^{er} mars 1943

bp 71062

69613 Villeurbanne cedex

Tél. : 04 78 37 81 81

email : contact@afip-formations.com